

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-60 : MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'ORIENTATION CITOYEN**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE :**

Le Conseil d'administration approuve la proposition de mise en place d'un « Comité d'orientation citoyen », instance de gouvernance consultative de l'Agence placée auprès du Conseil d'administration, et donne mandat au Directeur général pour procéder à son installation conformément aux propositions présentées.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président  
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN